



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

28 juin 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.698

OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE À LA MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS D'AIX - COTISATIONS 2010

Le 28/06/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/06/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Maurice CHAZEAU, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, M. Jacques GARCON à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI à M. Stéphane PAOLI, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Helliot BRAMI, Mme Brigitte DEVESA, M. Alexandre GALLESE, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



11.06

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture

- Politique de la Ville

Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 28/06/10

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE À LA MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS D'AIX - COTISATIONS 2010 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix accueille, informe et accompagne annuellement vers l'emploi près de 5 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans non révolus, de faible niveau de qualification (*BAC + 2 non validé*).

L'objectif poursuivi, grâce à la pluralité des partenaires, est de promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en mettant en place des mesures d'accompagnement appropriées dont la finalité est l'accès aux formations qualifiantes et à l'emploi durable.

De manière plus précise, chaque jeune, en particulier les jeunes aixois, bénéficie quotidiennement de réponses adaptées et individualisées aux questions d'emploi, de formations, mais aussi d'un accompagnement en matière de logement, de santé ou d'hébergement.

De nombreuses actions sont donc mises en place pour lever les nombreux freins rencontrés pour accéder à l'emploi, par exemple :

- des actions de remise à niveau (*lecture, écriture...*), des stages professionnels et qualifiants,
- des mesures très individualisées et renforcées, en particulier les contrats d'insertion à la vie sociale d'une durée d'un an pour les jeunes en grandes difficultés d'insertion sociales et professionnelles (CIVIS)
- des rencontres avec le monde de l'entreprise (*forum pour l'emploi, découverte des métiers...*),
- des réponses aux autres problématiques rencontrées en particulier dans le domaine de la santé (*bilans de santé, aide médicale...*), du logement (*aide à l'accession*) ou de la mobilité.

Aujourd'hui, cette association, qui développe une véritable mission de service public, couvre près de 33 communes adhérentes majoritairement situées sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, dispose de 6 antennes (2 sur la Ville d'Aix-en-Provence et 4 sur la ruralité) et emploient plus de 40 salariés principalement des conseillers en insertion professionnelle.

Pour accompagner cette dynamique et contribuer à lutter contre le chômage des jeunes, chaque commune adhérente participe financièrement au fonctionnement général de cette structure en versant annuellement une cotisation assise sur le nombre d'habitants.

Pour l'année 2010, la Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix sollicite auprès de la Ville d'Aix-en-Provence, le versement de la cotisation annuelle obligatoire d'un montant de 225 867,55 Euros, soit une participation de 1,55 Euros par habitant.

Cet appel à cotisation est en augmentation de 6,3% par rapport à 2009 ; majoration liée aux derniers chiffres du recensement de notre commune (*Résultats INSEE - population légale 2006 = 145 721 habitants*).

Vous trouverez, ci-après, le tableau récapitulatif des derniers versements effectués, sachant qu'il est prévu pour 2010 le versement d'un premier acompte de 212 454,00 Euros dès le vote de cette délibération et le solde de 13 413,55 Euros au cours du second semestre 2010.

Cotisation 2007	Cotisation 2008	Cotisation 2009	Cotisation 2010	Acompte sur cotisation 2010	Solde sur cotisation 2010
212 453,85	212 453,85	212 453,85	225 867,55	212 454,00	13 413,55

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'adhésion 2010 de la Ville d'Aix-en-Provence à la Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix ;
- **APPROUVER** le montant de la cotisation et les modalités de versement de celle-ci ;
- **DIRE** que ces sommes seront imputées au budget 2010 sur la ligne 9290 6558 1695 – Mission Locale contribution obligatoire – qui présente les disponibilités suffisantes.

2010.698 - ADHÉSION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE À LA MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS D'AIX - COTISATIONS 2010

Présents et représentés	: 42
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 6
Suffrages Exprimés	: 42
Pour	: 42
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Yannick DECARA, M. Gérard GERACI, Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07//2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**